

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2019**

L'an deux mil dix-neuf le vingt-six mars, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à vingt heures quinze en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur GOUIFFES Jean-Claude, Maire

Date de convocation : 19 Mars 2019      Date d'affichage : 19 Mars 2019

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de présents : 11      Nombre de votants : 11

Etaient présents : GOUIFFES Jean-Claude, Maire - ALANOU Jean - JACOB Aimée - LE MAO Jean-Yves - GUILLOU Stéphane - RANNOU Didier - TOULGOAT Christophe - BOUARD Christian - LE CLEC'H Yannick - PLUSQUELLEC Catherine- SCOUARNEC Andrée

Absente excusée : CADIOU Laurence

Absente : MENGUY Isabelle

Secrétaire de séance : TOULGOAT Christophe

Etait également présent Monsieur Joël GARIN, trésorier pour la présentation des budgets primitifs 2019.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 12 Février 2019.

### **ORDRE DU JOUR :**

- Vote des taux d'imposition 2019
- Affectation des résultats 2018
- Vote des budgets primitifs 2019
- Dénomination du camping municipal
- Convention de partenariat entre la Communauté de Communes de Haute Cornouaille et la Commune de SAINT-GOAZEC pour la mise en œuvre du dispositif PASS COMMERCE ARTISANAT
- Règlement du service assainissement collectif
- Questions diverses

### **OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE L'ANNEE 2019**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de ne pas modifier les taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières et les fixe comme suit :

- Taxe d'habitation : 8.35 %
- Taxe foncière (bâti) : 13.62 %
- Taxe foncière (non bâti) : 38.04 %

*Délibération votée à l'unanimité – Reçue à la Préfecture le 27 Mars 2019*

### **OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018**

#### **Budget de la Commune**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2018, le 12 Février 2019

- Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2018
- Constate que le compte administratif fait apparaître :
  - 1°- Un excédent de fonctionnement de..... 357 717.49 Euros
  - 2°- Un excédent d'investissement de ..... .. 14 167.55 Euros
  - 3°- Restes à réaliser dépenses ..... 75 082.02 Euros
  - 4°- Restes à réaliser recettes ..... 0.00Euros

Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

- Affectation obligatoire en réserve (c/1068) ..... 60 914.47 Euros
- Excédent de fonctionnement reporté ..... 296 803.02 Euros

*Délibération votée à l'unanimité – Reçue à la Préfecture le 27 Mars 2019*

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018**

**Budget du Service d'Eau**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2018, le 12 Février 2019

- Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2018
- Constate que le compte administratif fait apparaître :
  - 1°- Un excédent de fonctionnement de..... 58 785.35 Euros
  - 2°- Un excédent d'investissement de ..... 288 435.10 Euros
  - 3°- Restes à réaliser dépenses..... 0.00 Euro
  - 4°- Restes à réaliser recettes ..... 0.00 Euro

Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

- Dotation complémentaire en réserve ..... 0.00 Euro
- Excédent de fonctionnement reporté ..... 58 785.35 Euros

*Délibération votée à l'unanimité – Reçue à la Préfecture le 27 Mars 2019*

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018**

**Budget du Service d'Assainissement**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2018, le 12 Février 2019

- Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2018
- Constate que le compte administratif fait apparaître :
  - 1°- Un excédent de fonctionnement de..... 146 172.30 Euros
  - 2°- Un déficit d'investissement de ..... 616 820.45 Euros
  - 3°- Restes à réaliser dépenses..... 28 772.48 Euros
  - 4°- Restes à réaliser recettes ..... 438 803.11 Euros

Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

- Affectation obligatoire en réserve (c/1068) ;;.....146 172.30 Euros
- Excédent de fonctionnement reporté ..... 0.00 Euro

*Délibération votée à l'unanimité – Reçue à la Préfecture le 27 Mars 2019*

**OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2019 :**

Le Maire propose au Conseil d'adopter le budget primitif de la commune de l'année 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif de la commune pour l'exercice 2019 arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessous :

	Dépenses	Recettes
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>908 724.02 €</b>	<b>908 724.02 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>473 835.54 €</b>	<b>473 835.54 €</b>

*Délibération votée à l'unanimité – Reçue à la Préfecture le 28 Mars 2019*

## **OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT DU RICK 2019**

Le Maire propose au Conseil d'adopter le budget primitif du lotissement du Rick de l'année 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif du lotissement Route du Rick pour l'exercice 2019 arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessous :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>67 836.18 €</b>	<b>67 836.18 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>43 054.05 €</b>	<b>43 054.05 €</b>

*Délibération votée à l'unanimité – Reçue à la Préfecture le 28 Mars 2019*

## **OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF SERVICE D'EAU 2019 :**

Le Maire propose au Conseil d'adopter le budget primitif du service d'eau de l'année 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif du service d'eau pour l'exercice 2019 arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessous :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>154 717.68 €</b>	<b>154 717.68 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>334 026.41 €</b>	<b>334 026.41 €</b>

*Délibération votée à l'unanimité – Reçue à la Préfecture le 28 Mars 2019*

## **OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2019**

Le Maire propose au Conseil d'adopter le budget primitif du service assainissement de l'année 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif du service assainissement pour l'exercice 2019 arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessous :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>51 500.00 €</b>	<b>51 500.00 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>762 937.01 €</b>	<b>762 937.01 €</b>

*Délibération votée à l'unanimité – Reçue à la Préfecture le 28 Mars 2019*

## **OBJET : DENOMINATION DU CAMPING**

Le Maire explique au Conseil Municipal, qu'il souhaite renommer le camping municipal en « camping du Gwaker ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de renommer le camping municipal en « camping du Gwaker ».

*Délibération votée à l'unanimité – Reçue à la Préfecture le 27 Mars 2019*

### **OBJET : PASS COMMERCE ET ARTISANAT**

Par délibération en date du 7 Février 2019, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Haute Cornouaille, s'est prononcé favorablement en faveur du dispositif Pass Commerce et Artisanat et de ses différentes modalités.

Celui-ci vise à contribuer à la performance, l'attractivité et le développement économique du territoire et apporte aux entreprises, ayant un espace de vente ou d'accueil, une aide à l'investissement sur des projets de création, reprise, modernisation ou extension d'activité.

Cofinancé par la CCHC et le Conseil Régional de Bretagne ce dispositif permet à l'entreprise de bénéficier d'une subvention allant jusqu'à 30% des investissements subventionnables plafonnés à 25 000 € H.T., soit un montant maximal de 7 500 €.

Afin d'apporter aux entreprises l'aide la plus complète possible la CCHC sollicite la participation financière des communes au dispositif Pass Commerce et Artisanat au travers d'une convention de partenariat : le Conseil Régional participe à hauteur de 50 %, la Communauté de Communes 36.7 % et la commune 13.3 %, soit 1 000 € maximum par objet.

Afin d'acter la mise en place de ce dispositif, et de permettre son déploiement sur le territoire, la commune doit mettre en place un périmètre d'éligibilité de son centre-bourg, sous la forme d'une « patatoïde » délimitant les rues et espaces concernés par la mise en place de ce dispositif.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de Pass Commerce et Artisanat, à l'unanimité,

- Adopte le dispositif « Pass Commerce et Artisanat » proposé par la Communauté de Communes de Haute Cornouaille afin de contribuer à la performance, l'attractivité et le développement économique du territoire.
- Autorise Le Maire à signer la convention à intervenir ainsi que tous les documents relatifs à cette convention.
- Valide le périmètre d'éligibilité repris en annexe.

*Délibération votée à l'unanimité – Reçue à la Préfecture le 27 Mars 2019*

### **OBJET : REGLEMENT DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Le Maire présente au Conseil Municipal, le projet de règlement du service de l'assainissement collectif.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte le règlement du service assainissement collectif joint en annexe.

*Délibération votée à l'unanimité – Reçue à la Préfecture le 26 Avril 2019*

### **Questions diverses :**

- Ecole numérique : Le Maire informe le conseil que le projet Enir présenté par la commune pour l'octroi d'une aide financière a été retenu par l'inspection académique. Ainsi, une subvention de 50 % sera accordée à la commune avec un plafond de dépenses subventionnables de 14 000 € H.T. pour l'acquisition d'ordinateurs à l'école.
- Aménagement de la Route de Garros et du Raker : le mercredi 10 Avril à 18 heures, l'avant-projet sera présenté à l'ensemble des conseillers municipaux par le CAUE.
- Trans Finistérienne Cyclo : une étape aura lieu au Domaine de Trévarez le 18 Mai.